



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

25 - Jeunesse

Fédérations d'éducation populaire - Volet financier - Année 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2022 relative à l'approbation d'une convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et huit fédérations d'éducation populaire ;

Expose :

Le Conseil départemental, dans sa séance du 23 juin dernier, approuvait les termes d'une convention de partenariat quadriennale avec huit fédérations d'éducation populaire.

Sur un plan financier, ce conventionnement prévoit, chaque année, l'attribution d'une enveloppe globale de 80 000 € à ventiler entre ces huit structures selon trois parts :

- une part forfaitaire de 6 000 € accordée à chaque fédération d'éducation populaire ;
- une part variable d'un montant de 16 000 € à ventiler entre ces structures selon le nombre de partenaires fédérés ;
- une part mobilisable pour de l'accompagnement de projet (jusqu'à 2 000 € par fédération d'éducation populaire).

Il est proposé à la commission permanente de se prononcer sur l'attribution des parts forfaitaire et variable selon les éléments déclinés ci-après :

FEDERATION	PART FORFAITAIRE	PART VARIABLE		TOTAL
		Nombre de partenaires	Financement	
Les Francas	6 000 €	39	1 621 €	7 621 €
La Ligue de l'enseignement	6 000 €	210	8 727 €	14 727 €
Léo Lagrange Ouest	6 000 €	33	1 371 €	7 371 €
La Confédération Syndicale des Familles	6 000 €	24	997 €	6 997 €
Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne	6 000 €	10	416 €	6 416 €
L'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs	6 000 €	30	1 247 €	7 247 €
La Fédération Régionale des MJC de Bretagne	6 000 €	10	416 €	6 416 €
Familles Rurales	6 000 €	29	1 205 €	7 205 €
TOTAL	48 000 €	385	16 000 €	64 000 €

Par ailleurs, deux demandes de soutien financier au titre de la part "accompagnement de projet" ont été déposées.

Le premier projet est porté par la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture (FRMJC). Il s'agit de la réalisation d'une web série, sous forme de 10 épisodes de 15 minutes, s'inspirant d'expériences vécues au sein de MJC afin de mettre en valeur les actions portées par cette fédération d'éducation populaire. Trois structures en Ille-et-Vilaine sont associées pour ce vaste projet participatif visant des MJC de Bretagne et des Pays de la Loire. Les jeunes, qui fréquentent ces associations, pourront notamment participer à des ateliers et découvrir les métiers du cinéma et s'investir dans un parcours d'éducation aux médias comme vecteur d'autonomie et de confiance en soi. L'aide sollicitée s'élève à 2 000 €.

Le second projet concerne la Confédération Syndicale des Familles d'Ille-et-Vilaine qui souhaite mener un programme de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes au bénéfice de son réseau, de ses adhérent.es et des jeunes qu'elle forme au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs. Un soutien de 1 000 € est demandé.

Le groupe thématique éducation jeunesse a donné un avis favorable, en séance du 29 août dernier, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour le projet de la FRMJC et pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 000 € pour le projet de la Confédération Syndicale des familles d'Ille-et-Vilaine.

Décide :

- d'attribuer, pour l'année 2022, au titre des parts forfaitaire et variable, une subvention aux huit fédérations d'éducation populaire conventionnées selon la répartition proposée pour un montant global de 64 000 € ;

- d'attribuer, au titre de la part "accompagnement de projet" les subventions d'un montant de 2 000 € à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture pour son projet de web séries et de 1 000 € à la Confédération Syndicale des Familles d'Ille-et-Vilaine pour son programme de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220697